

Administratives



Vous n'êtes pas titulaire du permis de conduire :

Deux possibilités d'apprentissage :

- La conduite accompagnée (dés 16 ans)
- L'apprentissage traditionnel
- La conduite supervisée

- ▲ Effectuer un **examen médical obligatoire**, destiné à définir votre aptitude à conduire un véhicule selon vos capacités et limites fonctionnelles.
- ▲ Enregistrer un dossier de demande de permis.
- ▲ Rencontrer le délégué à l'éducation routière* pour conseiller des aménagements.
- ▲ Se former (formation théorique et pratique)
- ▲ Passer **les examens théorique et pratique** du permis de conduire.
- ▲ Récupérer en préfecture, votre permis de conduire après réussite aux deux épreuves.
- ▲ Faire aménager votre véhicule par un spécialiste.

Vous êtes déjà titulaire du permis de conduire :

- ▲ Effectuer un **examen médical obligatoire**, destiné à définir votre aptitude à conduire un véhicule selon vos capacités et limites fonctionnelles.
- ▲ Enregistrer un dossier de demande de permis pour régularisation.
- ▲ Rencontrer le délégué à l'éducation routière* pour conseiller des aménagements.
- ▲ Se former pour utiliser correctement le ou les aménagements du véhicule.
- ▲ Se présenter au test technique de **la régularisation**.
- ▲ Récupérer en préfecture, après avis favorable, votre nouveau permis de conduire.
- ▲ Faire aménager votre véhicule par un spécialiste.

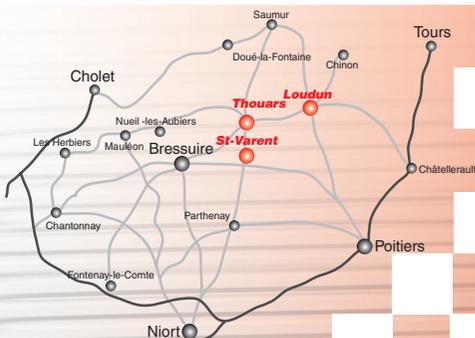
Ces démarches sont valables pour toutes autres catégories de permis de conduire.

*A contacter à la Direction Départementale des Territoires

CFRT

N° d'agrément : E03 079 02 740

Centre de **F**ormation **R**outière **T**houarsais
Auto Moto



30, avenue Victor-Leclerc
79100 **THOUARS**

40, avenue Porte de Chinon
86200 **LOUDUN**

23 bis, avenue des Platanes
79330 **ST-VARENT**

cfrt2@wanadoo.fr

05 49 67 56 93



VOITURE AUTOMATIQUE

Handi
PERMIS

Thouars - Loudun - St-Varent

05 49 67 56 93

Nos différents équipements sont amovibles pour s'adapter à chaque personne afin qu'elle se prépare dans les meilleures conditions au permis de conduire.



HÉMIPLÉGIE

Paralysie totale ou partielle de la moitié du corps.



▲ Boule fixée au volant à droite ou à gauche avec commandes principales

Handi PERMIS

Pédale d'accélération



▲ à gauche

▲ à droite

PARAPLÉGIE

Paralysie totale ou partielle des membres inférieurs



Deux aménagements possibles :

▼ Accélérateur-cercle au volant



▲ et commande de frein en poussant

▼ Accélérateur-gâchette sur la commande frein



▲ et quelques commandes (ex. : klaxon)



Aménagements sur mesure

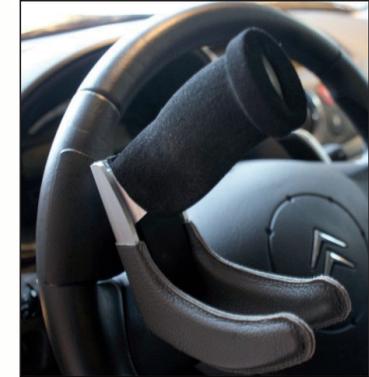
▼ Boîtier sonore pour les accessoires



▼ Aide pour le frein à main



▲ Anneau pour aider au démarrage



▲ Fourche au volant



▲ Accélérateur poignée pivotante sur la commande-frein

▼ Réhausse de pédales



Handi PERMIS